UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.346.2017.TREATIES-XI.B.16.143 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS

GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT N° 143. PRESCRIPTIONS UNIFORMES CONCERNANT L'HOMOLOGATION DES SYSTÈMES D'ADAPTATION DES MOTEURS DE VÉHICULES UTILITAIRES LOURDS À LA BICARBURATION, CONÇUS POUR LES MOTEURS DIESEL DES VÉHICULES UTILITAIRES LOURDS ET LES VÉHICULES UTILITAIRES LOURDS À MOTEUR DIESEL

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT N° 143 [1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire C.N.919.2016.TREATIES-XI.B.16 du 19 décembre 2016 par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du projet de règlement, deux des Parties contractantes à l'Accord ont notifié leur désaccord au projet de règlement [2].

Par voie de conséquence, conformément au paragraphe 3 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement est adopté en tant que Règlement n° 143 annexé à l'Accord susmentionné. En vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, la date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes, à l'exception de l'Australie et du Japon, est le 19 juin 2017.

Le 5 juillet 2017

[1] Voir notification dépositaire C.N.919.2016.TREATIES-XI.B.16 du 19 décembre 2016 (Projet de règlement [n° 143]).

[2] Voir notifications dépositaires C.N.312.2017.TREATIES-XI.B.16 du 13 juin 2017 (Notification de désaccord par l'Australie) et C.N.39.2017.TREATIES-XI.B.16 du 1er février 2017 (Notification de désaccord par le Japon).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse http://treaties.un.org, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.